



Communiqué de presse
Paris, le 19 avril 2018

Accompagner l'accès à l'hébergement : parution du *Vademecum* pour l'hébergement des personnes sans domicile stable

La Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France vient de publier un *vademecum* sur l'hébergement des personnes sans domicile stable.

Destiné principalement aux gestionnaires de structures d'hébergement pour personnes sans domicile stable, il répond également aux interrogations des personnes hébergées. En effet, ce *vademecum* a vocation à énoncer les principes fondamentaux et les règles qui président à la gestion des structures d'hébergement d'urgence et de stabilisation, notamment en ce qui concerne :

- les relations avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 75) ;
- les modalités d'accompagnement ;
- la participation financière des personnes hébergées ;
- le régime des absences, les fins de prise en charge ;
- le circuit de remontée des évènements indésirables graves.

Désormais disponible sur le site de la DRIHL, il est facile d'accès, tant pour les opérateurs que pour les personnes hébergées.

Pour consulter et télécharger le [*vademecum*](#)

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)